

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2008 A 20 HEURES 30

Présents : M. NAUX Louis, M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, Mme DRURE Sylvie, Mme CATINOT Mylène, Mme DE BOURMONT Marie-Odile, M. GILBERT Michel, M. GONNET René, M. LACAMBRE Eric, Melle ROSSEEL Christine, M. MEUNIER André, M. VADROT Philippe, M. VAJDIC Laurent, M. PHILIPOT Jean-Paul

Absent excusé : M. GUYOT Jean-Joseph

Secrétaire de séance : M. GILBERT Michel

Date de la convocation : le 2 avril 2008

La lecture du précédent procès verbal est faite et approuvée par tous les conseillers présents.

Vote compte administratif communal 2007 : Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à l'année 2007, adopte le compte administratif ainsi que le compte de gestion qui s'y rattache à 13 Voix pour, 0 Contre et 0 Abstention. M. MEUNIER, ancien maire et actuel conseiller municipal, quitte la salle et ne participe pas au vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées –	Recettes réalisées =	Résultat de l'exercice
423 818,09–	457 452,97 =	33 634,88 € (Excédent)

Résultat de clôture :

Résultat 2006 +	Résultat 2007 =	
131 774,00 +	33 634,88 =	165 408,88 € (Excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	Recettes réalisées =	Résultat de l'exercice
153 390,61	137 578,91 =	15 811,70 € (Déficit)

Résultat de clôture :

Résultat 2006 +	Résultat 2007 =	
- 23 202,12 +	- 15 811,701 =	39 013,82 € (Déficit) 001

Etat des restes à réaliser :

Dépenses-	Recettes =	
98 545,79 -	38 747,00 =	59 798,79 € (Déficit)

Besoin de financement pour équilibre section d'investissement :

Résultat de clôture Année 2007 +	Résultat des restes à réaliser =	
39 013,82 € +	59 798,79 € =	98 812,61 € (1068)

Affectation du résultat d'exploitation :	165 408,88 €	194 481,31 €	en 2006
Compte 002 en section de fonctionnement :	66 596,27 €	131 774,00 €	en 2006
Compte 1068 en section d'investissement :	98 812,61 €	62 707,31 €	en 2006

Vote budget primitif communal 2008 : Le Conseil Municipal, après délibération et à 14 Voix pour, 0 Contre et 0 Abstention, adopte le budget primitif tel que présenté ci-après :

Dépenses de fonctionnement :

	Prévu 2007	BP 2008
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	215 967,00	218 391,00
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	179 450,00	202 900,00
65 – CHARGES DE GESTION COURANTE	86 142,00	85 709,00
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	10,00	10,00
66 – CHARGES FINANCIERES	5 623,00	4 782,00
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	500,00
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	97 052,00	35 317,00
Total dépenses de fonctionnement	584 744,00	547 609,00

Recettes de fonctionnement :	Prévu 2007	BP 2008
70 – PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	9 041,00	18 766,00
73 – IMPOTS ET TAXES	132 186,00	144 018,00
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	250 902,00	244 809,00
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	52 500,00	56 500,00
013 – ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00	10 000,00
76 – PRODUITS FINANCIERS	550,00	550,00
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 791,00	6 370,00
002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	131 774,00	66 596,00
Total des recettes de fonctionnement	584 744,00	547 609,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	REPORTS	Nveaux Crédits	TOTAL
2111 – Acquisition terrain nu	3 500,00		3 500,00
21571 – Acquisition matériel roulant	20 000,00	- 5 000,00	15 000,00
2183 – Matériel bureau et informatique	3 119,00	881,00	4 000,00
2184 – Mobilier	3 782,00	218,00	4 000,00
2188 – Autres	8 448,00	6 552,00	15 000,00
P65/2313 – Bâtiments communaux	6 503,00	30 000,00	36 503,00
P07/2313 – Réhabilitation. Prop. Rosier	32 260,00	72 740,00	105 000,00
P09/2313 – Pont des Cornats	20 933,00	139 067,00	160 000,00
P10/2318 – Création carte communale		15 000,00	15 000,00
P11/2313 – Voirie 2008		20 000,00	20 000,00
1641 – Emprunts		15 883,00	15 883,00
1681 – Autres emprunts		373,00	373,00
165 – Dépôts et cautionnements reversés		4 500,00	4 500,00
0400/001 – Déficit investissement reporté		39 013,00	39 013,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	98 545,00	339 227,00	437 772,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT :	REPORTS	Nveaux Crédits	TOTAL
P65/1323 – Dpt/Logement grange	8 247,00	3,00	8 250,00
P07/1321 – Etat/Logements ROSIER (PALULOS)		3 250,00	3 250,00
P07/1322 – Région/Logements ROSIER (cœurs de village)		20 000,00	20 000,00
P07/1323 – Département/Logements ROSIER		16 500,00	16 500,00
P07/1323 – DCE 2007/Logement ROSIER	10 500,00		10 500,00
P07/1641 – Emprunt/Logement ROSIER		70 000,00	70 000,00
P09/1321 – Etat/Travaux divers d'intérêt local	20 000,00		20 000,00
09/1323 – Dpt/DCE 2008		10 200,00	10 200,00
P09/1341 – Etat/DGE		56 925,00	56 925,00
P09/1641 – Emprunt Pont des Cornats		70 000,00	70 000,00
P10/1321 – Dotation Etat/carte communale		4 800,00	4 800,00
10222 – FCTVA		8 718,00	8 718,00
165 – Dépôts et cautionnements reçus (loyers + salles)		4 500,00	4 500,00
0400/021 – Virement de la section de fonctionnement		35 317,00	35 317,00
0400/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés		98 812,00	98 812,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	38 747,00	399 025,00	437 772,00

Vote des quatre taxes directes locales :

	Taux	Base	Produit attendu
Taxe d'habitation	7,54 %	589 000	44 411
Taxe foncière (bâti)	8,62 %	362 700	31 265
Taxe foncière (non bâti)	28,76 %	163 500	47 023
Taxe professionnelle	9,46 %	66 800	6 319

Le Conseil Municipal, vote les taux des 4 taxes directes locales telles que présentées ci-dessus à 14 Voix pour, 0 Contre et 0 Abstention.

Attribution fournitures scolaires et périscolaires : Le Conseil Municipal, après délibération et à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

- **fixe** à 60 € par enfant le montant de l'attribution des fournitures scolaires et périscolaires pour l'année 2008/2009.

- **alloue** la somme de 150 € par classe pour les cadeaux de Noël.

Redevance chauffage logement de l'école : Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, fixe la redevance de chauffage pour le logement dit de l'école à 800 € pour l'année 2008, payable en 10 mensualités de 80,00 € de mars à décembre. M. GONNET fait remarquer qu'il y a possibilité de faire installer un sous-compteur afin que le locataire paye sa consommation réelle.

DCE 2008 : Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 14 Voix pour, 0 Contre et 0 Abstention que la DCE 2008, d'un montant de 11 112 € sera affectée à l'acquisition de matériel de voirie, travaux d'isolation thermique et phonique des logements communaux, travaux investissement et 1/3 fonctionnement voirie.

Attribution indemnités de fonction receveur Municipal : M. le Maire informe l'assemblée qu'une indemnité de conseil est allouée au receveur Municipal pour ses prestations en matière budgétaires ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires (Article 97 de la Loi n°82.231 du 2 mars 1982 modifié, décret n°82-979 du 19 novembre 1983).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 14 Voix pour, 0 Contre et 0 abstention

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- d'accorder au receveur municipal l'indemnité de conseil,
- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Montant inscrit au budget primitif 2008 : 500 €

Autorisation de poursuites par voie de commandement receveur municipal : M. le Maire explique à l'assemblée que M. le Receveur, afin de pouvoir mettre en place une procédure de recouvrement des impayés dus à la commune, doit être autorisé par délibération du conseil municipal. Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 14 voix pour, 0 Contre et 0 Abstention, d'accorder à M. le Receveur Municipal une autorisation permanente et générale de poursuites par voie de commandement.

Indemnités de fonction Maire et Adjoint : M. le Maire demande au conseil municipal de voter les indemnités allouées au maire et aux adjoints. Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1000 habitants, et elles seules, sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi, soit pour Cossaye : 31 % indice brut 1015 : 1 159,79 € brut

Indemnités du Maire : 13 voix pour M. le Maire s'abstient de voter. M. le Maire opte pour la retenue à la source.

Mr le Maire rappelle et entérine les différentes délégations de fonctions des adjoints :

1^{er} adjoint, Monsieur Eric VENUAT délégué à la jeunesse, chargé du suivi des affaires scolaires et péri-scolaires

2^{ème} adjoint, Monsieur Christophe MORIZOT délégué à la voirie, chargé du contrôle de l'état de l'ensemble des voies communales et la signalisation s'y rapportant

3^{ème} adjoint, Madame Sylvie DRURE déléguée à l'environnement chargée du suivi des dossiers relatifs à l'assainissement et de la qualité environnementale

4^{ème} adjoint, Madame Mylène CATINOT déléguée à la communication et à l'action sociale, la culture et la communication chargée de l'animation et du suivi de l'ensemble des actions s'y rapportant

Indemnités adjoints 8 % indice brut 1015 : 299,30 € brut (maximum autorisé 8,25 % soit 308,65 €)

Ce qui représentera un coût supplémentaire pour la commune par rapport aux années précédentes de 4 300 €, compte-tenu que le conseil municipal avait décidé à l'unanimité la nomination de 4 adjoints.

Indemnités des Adjoint : 13 voix pour et une abstention

Modification temps de travail Mme JACOB Madeleine : M. le Maire explique à l'assemblée que les heures de ménage des classes primaires effectuées par Mme JACOB Madeleine étaient jusqu'à maintenant payées en heures complémentaires ainsi que l'heure de car supplémentaire suite au regroupement avec TOURY LURCY (cette heure est remboursée à la commune de Cossaye par la commune de Toury). Or, depuis la nouvelle réglementation sur le paiement des heures complémentaires qui ouvrent droit à diminution des charges sur l'ensemble du traitement, celles-ci doivent revêtir un caractère exceptionnel, ce qui n'est pas le cas pour Mme JACOB qui effectue ces heures tous les jours d'école. M. le Maire propose au conseil municipal que ces deux heures de travail supplémentaires par jour d'école soient intégrées dans son temps de travail hebdomadaire. Le Conseil Municipal, après délibération et à 14 Voix pour, 0 Contre et 0 Abstention, décide que le temps de travail de Mme JACOB Madeleine passera de 22 h par semaine à 27 heures 30 (temps de travail annualisé).

Visite SICTOM Nord Allier : Mme DRURE informe l'assemblée qu'une visite est prévue au SICTOM Nord Allier le lundi 14 avril au matin à partir de 9 heures pour environ 15 personnes. Plusieurs conseillers seraient intéressés pour une visite plutôt dans l'été.

Enquête agence de l'eau Loire Bretagne : Mme DRURE explique que l'agence de l'eau Loire Bretagne va procéder à une consultation publique du 15 avril au 15 octobre 2008 auprès des habitants, des mairies et des associations. Un questionnaire sera distribué à chaque habitant à partir de mi mai sur la qualité de l'eau. Cette enquête est faite dans le cadre du renouvellement du SDAGE pour la période 2010-2015.

Création site internet communal : Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un site internet communal avec achat du nom de domaine cossaye.fr. Le coût est de moins de 6 € TTC par mois. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix Pour, 0 contre et 0 abstention, la création d'un site internet communal. La commission de la communication est chargée de l'élaboration de l'architecture du site.

Désignation d'un correspondant défense : Par courrier en date du 8 avril 2008 de M. le Préfet de la Nièvre, il est demandé à chaque conseil municipal de désigner en son sein, un conseiller municipal chargé des questions de Défense dans chaque commune. M. le Maire demande à l'assemblée de procéder à la désignation du correspondant défense pour la commune de Cossaye. M. PHILIPOT Jean-Paul est intéressé, il sera donc le correspondant défense de la commune de Cossaye.

Adoption charte de l'élu local : Mme ROSSEEL Christine et M. GUYOT Jean-Joseph ont élaboré un projet de charte de l'élu local reprenant les points importants de l'engagement d'un élu local envers les autres élus et les administrés. Mme ROSSEEL en fait lecture à l'assemblée. M. le Maire demande au conseil municipal de voter l'adoption de ce projet.

A 14 voix pour, le conseil municipal adopte cette charte.

Vote compte administratif 2007 Service Public Assainissement : Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à l'année 2007, adopte le compte administratif ainsi que le compte de gestion qui s'y rattache à 13 Voix pour, 0 Contre et 1 Abstention. M. MEUNIER, ancien maire et actuel conseiller municipal, ne participe pas au vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	-	Recettes réalisées	=	Résultat de l'exercice
7 719,02	-	9 484,45 €	=	1 765,43 € (Excédent)

Résultat de clôture :

Résultat 2006	+	Résultat 2007	=	
5 669,97 €	+	1 765,43 €	=	7 435,40 € (Excédent - cpte 002)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	-	Recettes réalisées	=	Résultat de l'exercice
2 391,60 €	-	4 586,42 €	=	2 194,82 € (Excédent)

Résultat de clôture :

Résultat 2006	+	Résultat 2007	=	
12 821,81 €	+	2 194,82 €	=	15 016,63 € (Excédent - cpte 001R)

Vote budget primitif 2008 Service Public Assainissement : Le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2008 tel que présenté ci-dessous à 14 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	Prévu 2007	BP 2008
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL		
604 – Achat études et prestations de service	2 000,00	2 000,00
615 – Entretien et réparations	7 974,00	8 740,00
012 – CHARGES DE PERSONNEL		
621 – Personnel extérieur au service	1 500,00	1 500,00
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		
68 O – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
681 – Dotation aux amortissements	4 587,00	4 587,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 061,00	16 827,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	Prévu 2007	BP 2008
70 – VENTE DE PRODUITS FABRIQUES		
7061 – Redevances assainissement	5 000,00	5 500,00
7063 – Contribution eaux pluviales (commune)	3 000,00	1 500,00
74 – SUBVENTION D'EXPLOITATION		
748 – Autres subvention d'exploitation	/	
770 – PRODUITS EXCEPTIONNELS D'ORDRE		
777 – Subvention inscrite compte de résultat	2 392,00	2 392,00
002 – RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
002 – Excédent d'exploitation reporté	5 669,00	7 435,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 061,00	16 827,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	Prévu 2007	BP 2008
000 – OPERATIONS FINANCIERES D'ORDRE		
139 – Subv. d'investissement inscrite au cpte de résultat	2 392,00	2 392,00
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS		
2315 – Installations techniques, matériel et outillage	15 016,00	17 211,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 408,00	19 603,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT :	Prévu 2007	BP 2008
000 – OPERATIONS FINANCIERES D'ORDRE		
2815 – Dotation aux amortissements	4 587,00	4 587,00
001 – Excédent antérieur reporté	12 821,00	15 016,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 408,00	19 603,00

AMORTISSEMENTS :

Assainissement	19 580,67	1973	50	391,61
Viabilisation terrains Champs Boudets	42 859,30	1986	50	857,19
Station d'Épuration	2 813,63	1995	60	46,89
	153 899,17	1996	60	2 564,99
	35 182,17	1999	60	586,37
	6 454,03	1999	60	107,57
	1 908,26	1999	60	31,80
				4 586,42 €

BUDGETS A COMPTER DE 2005 (cptes 139D et 7770):

143 496,52 € : 60 ans = **2 391,60 € arrondis à 2 392,00 €**

Prix du m3 consommé en assainissement : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, fixe le prix du m3 d'eau consommé en assainissement à 0,77 € - Les foyers raccordés au réseau qui ne consomment pas ou très peu d'eau du réseau public (foyer branchés sur un puits) sont facturés au forfait sur la base de 30 m3 d'eau par personne au foyer.

Carte communale : M. le Maire demande un accord de principe pour la création d'une carte communale, afin de continuer le travail qui avait été commencé par la précédente mandature.

Loyers : M. le Maire informe l'assemblée que le logement communal au-dessus du café est toujours disponible à la location car le café ne souhaite pas le conserver. La convention arrivant à échéance en juin 2009, le conseil municipal, unanime, décide de procéder à la dénonciation de la convention pour ce logement.

M. le Maire propose :

1 - que les baux soient fait directement entre la commune et les particuliers au lieu de passer par un notaire ce qui permettrait de faire des économies pour le locataire comme pour le bailleur,

2 – de prendre une assurance pour loyers impayés pour les familles qui n'ont pas beaucoup d'APL

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ces deux propositions.

3 – que le logement disponible soit proposé à la location aux personnes qui en ont fait la demande en mairie.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

M. le Maire explique par ailleurs que l'objectif premier du conseil municipal sera la mise aux normes des logements communaux (remplacement des ouvertures, électricité...). Un logement a notamment été visité cette semaine et de gros travaux devront être entrepris.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Mme DE BOURMONT signale que ses voisins du Champ de Balais ne comprennent pas pourquoi un permis de construire a été refusé pour la cause du manque de défense incendie. Ils s'inquiètent donc de savoir pourquoi eux-mêmes ne disposent pas de la défense incendie. Il est répondu que le permis de construire a été refusé pour trois raisons : zone inondable bord de Loire, mitage et zone agricole et enfin manque de défense incendie. Pour les maisons existantes, il n'y a pas de réglementation sur la distance par rapport à la défense incendie.

M. GILBERT Michel pose le problème du suivi des locations des salles car dans la précédente mandature, c'est Mme Huguette CLEMENT qui avait délégation de fonction pour assurer ces tâches. Il est répondu que ce point sera vu en commission et que, depuis le 22 mars, le suivi est assuré par les adjoints. L'idée d'un planning de garde à l'année par les conseillers municipaux est suggérée afin d'assurer une permanence pour la location des salles communales.

M. MEUNIER fait remarquer que les prix des locations des salles pour les personnes de Cossaye est vraiment trop peu élevé pour les deux salles alors que les prix pour l'extérieur sont corrects.

M. PHILIPOT propose la solution que soit incluse dans la proposition de contrat de location, un supplément pour le ménage afin que le ménage soit effectué par un personnel choisi par la municipalité. Cette option sera proposée sur option facultative aux personnes qui ont déjà réservé la salle, et obligatoirement pour les nouvelles locations.

M. LACAMBRE informe l'assemblée qu'il a discuté avec Mme Madeleine JACOB à la cantine pour certaines améliorations peu coûteuses pour les enfants, couverts adaptés aux petits, lingettes nettoyantes, cloisonnements, peinture des plateaux, livraison des marchandises et capacité de stockage, etc...

Mme DRURE signale que la commission « information » a commencé à travailler sur la confection du prochain bulletin municipal, et demande à chaque conseiller de bien vouloir se faire prendre en photo à la fin du conseil afin de présenter à la population l'ensemble de l'équipe municipale.

M. MEUNIER signale que le chemin de Fauveau est en très mauvais état alors que lors du passage avec la DDE pour la préparation du programme de fonctionnement de voirie en mars, il était en bon état et sa réparation n'est pas prévue dans le devis.